



Président : Jean-Baptiste Durand

Monsieur le Préfet de la Vendée
Hôtel de Préfecture
29 rue Delille
85922 La Roche-Sur-Yon Cedex

Brétignolles sur Mer le 13 juin 2014

Recommandé avec accusé de réception

Objet : travaux sur la ferme de la Normandelière à Brétignolles-sur-Mer

Monsieur le Préfet,

Au nom de LA VIGIE, association de veille citoyenne et écologique de Brétignolles-sur-Mer, en qualité de Président, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

La municipalité de Brétignolles-sur-Mer a entrepris des travaux de modification d'une partie du réseau d'assainissement au secteur de la Normandelière. Un nouveau tronçon du réseau est en cours de réalisation sur les terres de la ferme de la Normandelière.

L'association La Vigie a constaté que :

- Le nouveau tronçon de réseau ne fait que remplacer celui qui existe en utilisant un autre trajet (voir annexes 1 et 2). Ce déplacement est sans intérêt pour les usagers car il n'augmente pas la capacité du réseau qui n'a pas nécessité d'être remplacé.
- Ces travaux sont activement mis en route sur les terres de la ferme de la Normandelière alors que la propriété par la commune fait l'objet d'une annulation de cette acquisition par décision de jugement rendu par le Tribunal Administratif de Nantes en date du 5 juin dernier, suite à nos requêtes.
- Ce nouvel enfouissement traverse la zone humide répertorié BRT26 par le SAGE Auzance Vertonne (voir annexe 1).
- Il s'inscrit dans le périmètre circonscrit pour des fouilles d'archéologie préventives prescrites par Monsieur le Préfet de la Région des Pays de la Loire (voir annexe 2).
- Le nouveau tronçon permet de dégager l'espace nécessaire au bassin d'un port dont rien ne suppose une future réalisation. Nous remarquons qu'il s'agit là d'une initiative municipale qui revêt un caractère de propagande par anticipation du projet de port, et dont la dépense est mise à la charge des contribuables.

Tel sont, Monsieur le Préfet, les constats qui nous motivent pour vous demander de bien vouloir faire arrêter ces travaux destructeurs du site, inutiles aux usagers, et mis à la charge des contribuables.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,
Jean baptiste DURAND

Copie à M. le Préfet de Région, DREAL, DRAC, DDTM, SIVS Brem-Bretignolles, M. le Maire de Brem

PJ - annexes 1 et 2



Annexe 1

Déviation, à travers BRT26, du réseau d'assainissement





Annexe 2

Déviation, à travers le périmètre des fouilles d'archéologie préventives, du réseau d'assainissement



Le périmètre circonscrit pour des fouilles d'archéologie préventives correspond aux zones hachurées sur le plan ci-dessus.